PARTICIPATION DE LA REGION RHÔNE – ALPES AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (O.D.D) ET BILAN DE LA PARTICIPATION DE LA REGION RHONE ALPES AUX OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

I PARTICIPATION DE LA REGION RHÔNE – ALPES AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (O.D.D)

Lors de l'Assemblée plénière des 15,16 et 17 décembre 2010 vous avez adopté la proposition de délibération initiée par l'Association des Régions de France sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La Région s'est ainsi engagée en faveur des 8 objectifs de réduction de la pauvreté et de préservation des droits fondamentaux, dans le cadre de ses coopérations décentralisées régionales en Afrique subsaharienne, en Méditerranée, en Asie du Sud Est et en Amérique Latine, par la mise en œuvre et le soutien de projets conçus en concertation étroite avec ses Régions partenaires.

La contribution à ces objectifs constitue la feuille de route de l'ensemble des acteurs du développement : gouvernements, organisations internationales, collectivités territoriales, secteur privé, organisations de la société civile. Ils ont été régulièrement réaffirmés par la Région Rhône-Alpes notamment dans la délibération du 9 et 10 février 2012 sur la Coopération Solidaire.

Selon les Nations Unies, des progrès considérables ont été enregistrés pour atteindre la réalisation des OMD. La pauvreté continue de diminuer à travers le monde, le nombre d'enfants scolarisés en primaire est plus important, les décès d'enfants de moins de 5 ans sont en diminution, l'accès à l'eau potable a été élargi et les investissements axés sur la lutte contre le paludisme, le sida et la tuberculose sont en voie de sauver des millions de vies. Malgré ces progrès enregistrés par les Nations Unies, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre la réalisation des OMD. Les progrès enregistrés sont en effet géographiquement très inégaux, laissant l'Afrique subsaharienne en retard, notamment en matière d'éducation ou de santé maternelle. Les progrès réalisés ne doivent également pas faire oublier que les inégalités augmentent, entre les pays mais aussi à l'intérieur des pays. Les personnes et les pays les plus pauvres restent marginalisés, confrontés aux effets déstabilisateurs de la mondialisation, au manque de cohérence des politiques internationales, à la libéralisation des marchés, à la spéculation sur les matières premières, à la multiplication des zones de conflit, à l'amplification de la crise climatique.

La communauté internationale, qui s'était engagée dans la définition et le financement des OMD, a un rôle essentiel à jouer en cessant la diminution des financements de l'aide publique au développement, en ciblant les pays les plus pauvres, et en soutenant des avancées qualitatives.

Avec la conclusion des OMD à la fin de l'année 2015, les dirigeants du monde ont appelé à la mise en place d'un nouveau programme de long-terme pour améliorer la vie des populations et protéger la planète pour les générations futures. La Conférence internationale « Rio + 20 » sur le développement durable a ainsi initié en 2012 un processus de définition d' « Objectifs de Développement Durable » (ODD) universels. Adopté en août 2015, le document « Transformer notre monde, programme de développement durable d'ici 2030 » constitue la base des engagements qui ont été adoptés les 25, 26 et 27 septembre 2015 lors de l'Assemblée générale des Nations unies. 17 ODD et 169 cibles, assortis d'indicateurs sont en cours de définition et ils remplaceront les OMD pour la période 2016-2030.

L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) mobilise les collectivités françaises membres pour qu'elles se déclarent concernées par ces ODD. La délibération ainsi proposée réaffirme

AP 1/3

le rôle régulateur des pouvoirs locaux et régionaux face aux effets déstabilisateurs de la mondialisation et notamment dans les champs économiques et sociaux avec la nécessité d'une responsabilité commune dans la préservation des Biens publics mondiaux. Elle reconnaît ainsi la légitimité et le rôle spécifique des collectivités territoriales dans la lutte contre la pauvreté et le réchauffement climatique.

Cet engagement à œuvrer en faveur de l'atteinte des ODD doit se manifester tant au travers des actions publiques locales que des coopérations solidaires menées par la Région mais aussi par le soutien aux actions d'éducation et de sensibilisation aux enjeux de développement durable et de solidarité internationale pour l'engagement des citoyens rhônalpins.

Ce travail a d'ores et déjà été engagé par la Région dans sa politique en faveur de la coopération solidaire et de l'éducation à l'environnement et au développement durable, notamment par l'adoption de sa délibération cadre sur la coopération solidaire, et l'organisation d'Assises à ce sujet, l'adoption du Schéma Régional Climat Air Energie, le soutien aux organisations du champ de l'éducation au développement durable et en accueillant les Assises Européennes de l'EEDD, ou encore avec l'organisation à l'hôtel de Région en juillet dernier du Sommet mondial « Climat et Territoires » en partenariat avec les réseaux internationaux des collectivités territoriales, des ONGs et des acteurs économiques engagés dans cette dimension Climat / Développement Durable (cf ODD n°13).

La Région Rhône-Alpes concrétise chaque année une politique volontariste de coopération au développement et de lutte contre les changements climatiques. Chaque année, un bilan annuel vous a été présenté en Assemblée plénière sur la base d'une codification de toutes les opérations présentées en commission permanente. Ainsi sur la période 2011-2014, il en ressort une contribution nette de 4 445 248 € représentant 80% des budgets consacrés aux actions directes de coopérations décentralisées. Ces actions concernent principalement les OMD « sécurité alimentaire », « développement d'un partenariat mondial et gouvernance » et « promotion d'un environnement durable ».

Forte de son engagement et consciente de sa responsabilité, la Région Rhône-Alpes entend s'associer pleinement à la démarche proposée par l'AFCCRE en se déclarant pleinement concernée par les nouveaux Objectifs de Développement Durable.

Cette délibération n'implique pas de nouveaux engagements financiers.

En conséquence, je vous propose :

- I-1) De rappeler l'engagement du Conseil Régional Rhône Alpes en faveur des OMD, de 2012 à 2015, et de réaffirmer son engagement pour la continuation de cet effort.
- I-2) D'autoriser le Président à signer la délibération proposée par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, annexée ci-joint (annexe 1), et portant la participation de la Région Rhône-Alpes aux Objectifs du Développement Durable (O.D.D) autour de 17 objectifs et 169 axes de travail.

II BILAN DE LA PARTICIPATION DE LA REGION RHONE ALPES AUX OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (NON SOUMIS AU VOTE)

Lors de l'Assemblée plénière des 15,16 et 17 décembre 2010 vous avez adopté la proposition de délibération initiée par l'Association des Régions de France sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La Région a confirmé son engagement vers la réalisation des OMD dans le cadre des coopérations décentralisées régionales en Afrique subsaharienne, en Méditerranée, et en Asie du Sud Est, et en Amérique latine. Il a été convenu de faire un bilan annuel présenté en Assemblée plénière sur la base des actions soutenues l'année précédente.

Le 4^{ème} bilan couvre l'année 2014 sur la base d'une codification de toutes les opérations présentées en commission permanente. Il en ressort une contribution nette de 4 445 248 € représentant 80 % des budgets consacrés aux actions directes de coopérations décentralisées. L'intervention régionale concerne plus

AP 2/3

particulièrement l'Afrique subsaharienne et les 3 OMD « sécurité alimentaire », « développement d'un partenariat mondial et gouvernance » et « promotion d'un environnement durable ».

Parmi les exemples significatifs, on peut citer :

OMD 1 : réalisation de la troisième phase du programme triennal « Construire le futur de l'agriculture familiale sur les bases agroécologiques » au Paraná (Brésil)

OMD 2 : poursuite du projet de soutien à l'enfance en matière d'éducation et de santé dans le district de Boualapha au Laos

OMD 4 : Projet d'appui aux 4 unités artisanales de Production de farine infantile de Gourma Rharous, Niafunké, Goundam et Tombouctou au Nord Mali

OMD 5 : mission d'accompagnement du service des urgences du CHU de Tamatave en vue de l'amélioration de la prise en charge des blessés et des patients à Madagascar

OMD 7 : Programme d'appui à la gouvernance et à la gestion autour de l'eau et l'assainissement dans le département de Kanel au Sénégal

OMD 8 : Projet de plateforme de dialogue interculturel entre les sociétés civiles franco arméno turques en Arménie

Ce bilan (en annexe 2) traduit une orientation préférentielle et ancienne de la coopération régionale pour contribuer à une amélioration des conditions de vie des populations dans un véritable partenariat de Région à Région. L'appui à la décentralisation et au développement local ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations les plus fragilisées en sont les 2 orientations stratégiques majeures.

Rappel des 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement

| 1.Réduction de la pauvreté et de la faim | 5 Amélioration de la santé maternelle | | |
|---|--|--|--|
| 2.Éducation primaire pour tous | 6 Lutte contre les grandes pandémies | | |
| 3. Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes | 7 Promotion d'un environnement durable | | |
| 4. Réduction de la mortalité infantile | 8 Développement d'un partenariat au niveau | | |
| | mondial | | |

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Le Président du Conseil régional

Jean-Jack QUEYRANNE

AP 3/3



Délibération-type

Réaffirmer notre responsabilité commune pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement durable

En l'an 2000, les 189 Membres des Nations Unies réunis à New York ont adopté la Déclaration du Millénaire dans laquelle ont été énoncés les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à atteindre avant 2015. Depuis lors, ces OMD ont constitué le cadre mondial nécessaire à une action collective visant à éradiquer la pauvreté et lutter contre les inégalités.

Des progrès importants ont été réalisés grâce à une mobilisation à tous les niveaux : mondial, régional, national et aussi local. Les collectivités territoriales européennes ont ainsi apporté leur contribution à cet effort collectif, notamment par le biais de leurs coopérations pour le développement.

Pourtant, en dépit des engagements pris pour permettre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, aujourd'hui beaucoup reste encore à faire.

Dans ce cadre, la communauté internationale s'est engagée dans la définition d'un ambitieux programme de développement pour l'après-2015. Ce processus devrait se traduire par l'adoption, en septembre 2015, d'Objectifs de Développement Durable (ODD) à atteindre à l'horizon 2030.

Définis collectivement et appelés à avoir une portée universelle, les Objectifs du Développement Durable bénéficieront d'une légitimité plus forte encore que les Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui avaient été définis par les pays développés pour les seuls pays en développement. Par ailleurs, en intégrant une dimension durable, traduction de la convergence des débats internationaux post Rio+20, le nouvel agenda du développement dépassera le cadre de la solidarité internationale.

Ce changement de paradigme est notamment l'expression de la prise de conscience d'une interdépendance encore renforcée à l'échelle mondiale face aux défis globaux - sanitaires, environnementaux et sécuritaires - qui ne connaissent plus de frontières et dont les conséquences sont avant tout locales.

Cette conviction d'une responsabilité commune face à des défis partagés anime également les négociations visant à aboutir, en décembre 2015 à Paris, à l'accord le plus ambitieux jamais signé pour lutter contre le réchauffement climatique lors de la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

La reconnaissance de la légitimité et du rôle spécifique des collectivités territoriales dans la lutte contre la pauvreté et en faveur du développement durable a connu des progrès importants ces dernières années, ainsi qu'en attestent plusieurs documents cadres adoptés par les Etats et institutions internationales. Il est primordial qu'elle se traduise désormais concrètement au niveau des agendas qui seront définis et des moyens qui seront alloués à leur mise en œuvre.

De même, dans ce contexte d'internationalisation des territoires, il est nécessaire de réaffirmer le rôle régulateur des pouvoirs publics locaux et régionaux face aux effets déstabilisateurs de la mondialisation, notamment dans le champ économique, social et environnemental.

Tél: (33) 02 38 77 83 83 - Fax (33) 02 38 77 21 03 - Email: ccrefrance@afccre.org

Face à ce défi partagé, la solidarité doit elle aussi dépasser le cadre local pour s'exercer à l'échelle internationale, en complément des réponses sécuritaires qui peuvent être apportées pour lutter contre la montée des extrémismes et de la violence.

C'est pourquoi, nous élu-e-s de la Région Rhône-Alpes, saisissons l'opportunité de « *l'Année* européenne pour le développement », ainsi qu'elle a été consacrée par les institutions européennes, pour :

- Réaffirmer, en dépit d'un contexte économique et budgétaire contraint, notre engagement en faveur de la lutte contre la pauvreté et de la promotion d'un développement durable ;
- Apporter dans cette perspective notre soutien à la définition d'un nouveau cadre d'action universel après 2015 et au plaidoyer mené pour renforcer la place qui sera dévolue aux pouvoirs publics locaux et régionaux;
- Nous engager, dans le prolongement de la contribution apportée à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, à œuvrer en faveur de l'atteinte des futurs Objectifs de Développement Durable, tant au travers de notre action publique locale que des coopérations pour le développement que nous menons;
- Renouveler notre volonté de mettre en œuvre ou de soutenir les actions et initiatives qui favorisent la prise de conscience et l'engagement des citoyens en faveur de la coopération au développement et de la lutte contre le réchauffement climatique ;
- Affirmer notre conviction que les coopérations pour le développement peuvent apporter des réponses aux enjeux de nos territoires, notamment pour favoriser l'ouverture internationale des populations et des acteurs, promouvoir un développement économique, social, solidaire et durable, lutter contre le repli sur soi, œuvrer en faveur du dialogue des cultures et contribuer au vivre-ensemble.

Contribution de la Région Rhône-Alpes aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

au titre de l'année 2014

| | | Coop. Déc. | Asie du Sud Est | Afrique | Amériques | Méditerranée |
|-------|-------------------------------|-------------|-----------------|-------------|-----------|--------------|
| OMD 1 | Pauvreté - Faim | 1 610 783 € | 256 000 € | 1 236 943 € | 51 240 € | 66 600 € |
| OMD 2 | Education primaire pour tous | 305 000 € | 200 000 € | 10 000 € | | 95 000 € |
| OMD 3 | Egalité Femme Homme | 65 995 € | | 56 795 € | | 9 200 € |
| OMD 4 | Réduction mortalité infantile | 61 750 € | 19 000 € | 42 750 € | | |
| OMD 5 | Santé maternelle | 233 385 € | 40 435 € | 192 950 € | | |
| OMD 6 | Grandes pandémies | 70 500 € | | 70 500 € | | |
| OMD 7 | Pour un environnement durable | 1 027 245 € | 234 000 € | 666 945 € | | 126 300 € |
| 8 DMO | Pour un partenariat mondial | 1 070 590 € | | 1 015 590 € | 15 000 € | 40 000 € |
| | Cumul | 4 445 248 € | 749 435 € | 3 292 473 € | 66 240 | 337 100 |

| en % coop. déc. et urgence | 80% |
|--------------------------------|-------------|
| pour mémoire : financements | |
| 2014 coop et urgence | 5 526 795 € |
| en % S.I. | 57% |
| pour mémoire : financements | |
| 2014 Solidarité internationale | 7 819 528 € |